

# « Cette politisation lancinante... »

**L'avant-projet wallon sur le régime des mandats pour les OIP est prêt. L'opposition MR en a eu connaissance. En un mot ? « Scandaleux... »**

● **Pascale SERRET**

**L**e texte sera très bientôt présenté au Parlement wallon. Il a en tout cas été approuvé le 22 octobre dernier par le gouvernement wallon, en dernière lecture.

Il s'agit du projet de décret-programme sur le régime des mandats dans les OIP, les parastatutaires wallons (Forem, Awex, IFAPME, etc.). Pour l'opposition MR, la majorité PS et cdH a complètement loupé sa démonstration de transparence et de dépolitisation. « Ça confirme ce qu'on craignait... »

**1. Le régime des mandats, c'est...** Pour rappel, c'est une « tranche de bonne gouvernance » qui instaure une réserve de recrutement pour les hauts fonctionnaires wallons. Tous les candidats doivent passer par l'École d'administration publique et être en possession d'un certificat de management public. Le gouvernement va piocher dans cette réserve pour désigner les patrons de l'admini-

nistration pour un mandat de 5 ans.

Ce régime est valable dans toute l'administration wallonne. Y compris dans les OIP.

**2. « Mauvais signal »** « En réalité, 65 % des fonctionnaires concernés échappent à toute la procédure de recrutement », relève le chef de groupe MR au Parlement wallon Pierre-Yves Jeholet. La plupart des directeurs adjoints et des inspecteurs généraux sont en effet « promus par avancement de grade », comme on peut le lire dans l'avant-projet de décret. « C'est juste scandaleux ! Toujours cette politisation lancinante, proteste le député MR. C'est un mauvais signal que le gouvernement wallon envoie. »

**3. « Loin des promesses »** Le MR, qui enfonce le clou très régulièrement avec Écolo, se dit très déçu. « Le ministre de la Fonction publique (Christophe Lacroix, PS) nous avait laissés entrevoir mieux que ça. On nous avait promis de la transparence, de la dépolitisation et de la bonne gouvernance. On devrait avoir une administration moderne, exemplaire, performante. Et par petits coups, contrairement aux promesses, on en arrive à cette situation inacceptable », poursuit le chef de groupe MR.

« Je ne vise d'ailleurs certainement pas les fonctionnaires, mais le PS et le cdH qui s'entendent comme lar-

rons en foire. C'est la même chose pour les rémunérations (lire ci-contre) ou le cadastre des points APE (aides à la promotion de l'emploi). »

**4. Conserver les N°2** Le gouvernement wallon présente ses arguments : on doit assurer une continuité des services publics. Et puisqu'on a récemment renouvelé une série de hauts fonctionnaires grâce à ce système des mandats, mieux vaut conserver les N°2 pour ne pas déstabiliser l'édifice. Il s'agit aussi de donner des perspectives de carrière aux fonctionnaires qui travaillent dans ces organismes. Et puis, il y a la question du budget. Soumettre à mandats toutes les fonctions, c'est devoir retrouver un poste pour chaque statutaire qui sera remplacé par un mandataire.

**5. « À la carte »** Une continuité du service public ? « Ça ne tient pas la route. On savait qu'on aurait à faire face à des situations comme celles-là », insiste Pierre-Yves Jeholet. Des perspectives de carrière ? « Oui, on en donne. À des personnes étiquetées PS ou cdH. C'est à la carte et à la tête du client. Je n'empêche aucun fonctionnaire d'avoir des opinions politiques. Mais la carte politique ne doit pas être l'élément qui fait qu'on est promu ou pas. Le certificat permettrait au moins d'objectiver le système. » ■

## Et les rémunérations ?

Le gouvernement wallon se doit de publier chaque année les rémunérations des administrateurs et gestionnaires de 48 organismes publics (TEC, aéroports, Sofico, Wallonne du Logement, ports, etc.).

Bon, ça, c'est fait. Mais nos confrères du Vif ont constaté que les tableaux communiqués, qui reprennent 693 mandats, étaient illisibles en pratique : impossible avec tous ces chiffres cumulés sans distinction entre gestionnaires et administrateurs, de repérer ceux qui, individuellement, dépassent éventuellement le plafond des rémunérations fixé par décret. Si ce n'est que quand on livre, même globalement, la rémunération des trois patrons de la SPGE, la société publique de gestion de l'eau (795 000 € à eux trois), il y en a forcément un qui dérape, note Le Vif.

L'eau semble un créneau rémunérateur, d'ailleurs : la Société wallonne des eaux est celle qui propose le jeton de présence le plus intéressant : 700 €. Mais comme on ne sait pas combien de fois le conseil d'administration s'est réuni (pour aucun organisme, d'ailleurs)...

Le décret de 2004, revu lors de la précédente législature, devra-t-il être une fois de plus amendé ?